### E.H.P.A.D. DEBROU

### N° D'ORDRE 2024-015

Délibération N° 2024-015

Objet: EPRD 2025

Tarifs des Prestations 2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : Jeudi 17 octobre 2024

PRÉSIDENTE: Madame Sylviane AUGIS

### Présents :

Messieurs, BOISSAYE CRAVENAUD

Mesdames, AUGIS DUBOIS HUBERT LE HELLAY

## Absents ayant donné un pouvoir :

Monsieur OSMOND à
Madame AUGIS
Madame TUROT à Monsieur
CRAVENAUD
Madame ALLIOT à Madame
LE HELLAY
Madame DULONG à
Monsieur BOISSAYE
Monsieur SCHMITT à
Madame HUBERT

#### Assistaient:

Messieurs, ESSALHI

Mesdames, DEIBER DESMARES GIRAULT PIRO-MAHÉ WACONGNE

#### Excusées :

Mesdames, BRUYAS SALLY-SCANZI Vu la Loi N° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Vu le Décret N°2003-1010 du 22 Octobre 2003 relatif à la gestion comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au l de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L.6111-2 du code de la santé publique, JO du 8 novembre 2003,

Vu le Décret N°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L.313-12 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le Décret N°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médicosociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 de la Résidence DEBROU,

Vu le rapport de présentation « EPRD 2025 » de Monsieur Le Directeur,

Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité des membres du Conseil de la Vie Sociale le mardi 15 octobre 2024,

Vu l'avis favorable rendu à l'unanimité des membres du Comité Social d'Établissement le mercredi 16 octobre 2024,

Le Conseil d'Administration, ayant délibéré,

### 1) Adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs des prestations 2024 :

Tarifs des repas	Retenu 2024	Proposé 2025	%
Repas Personnel, Perception	5.35	5.40	0.93
Repas Stagiaire Ecole	4.00	4.05	1.25
Visiteurs et Familles des résidents, Stagiaires ANFH	Retenu 2024	Proposé 2025	%
Jours de semaine midi	10.15	10.25	0.99
Jours de semaine Soir	8.25	8.35	1.21
Dimanche	12.55	12.65	0.80
Jour férié	18.35	18.45	0.55

### E.H.P.A.D. DEBROU

2) **Habilite à l'unanimité** Monsieur Le Directeur à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente du Conseil d'Administration

Sylviane AUGIS

Jugh